RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Webinaire

Programme « Lait et fruits à l'école »

Le 8 avril 2025 – Unité intervention sur les marchés et dans les écoles

fruits & légumes à l'école

lait & produits laitiers à l'école

Directions Interventions / Service Marchés Certificats et Qualité

Présentation du programme

« Lait et Fruits à l'Ecole »

https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole

https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole

Programme Lait et Fruits à l'école

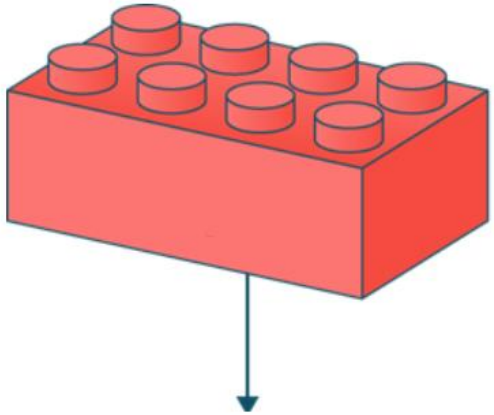

Cadre réglementaire de l'UE

Règlements délégué (UE) **2017/40** et d'exécution (UE) **2017/39** de la Commission du 3 novembre 2016 complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil et portant ses modalités d'application en ce qui concerne l'aide de l'Union pour la fourniture et la distribution de fruits et de légumes, et de bananes et de lait dans les établissements scolaires

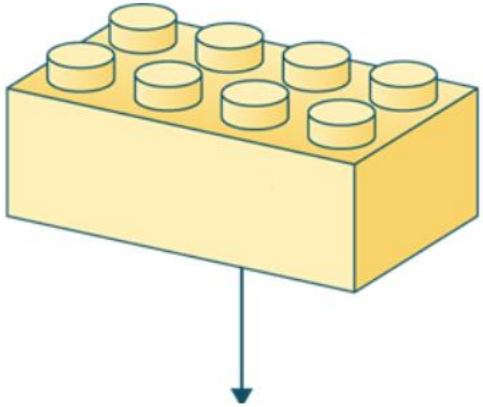

Stratégie française 2023-2029

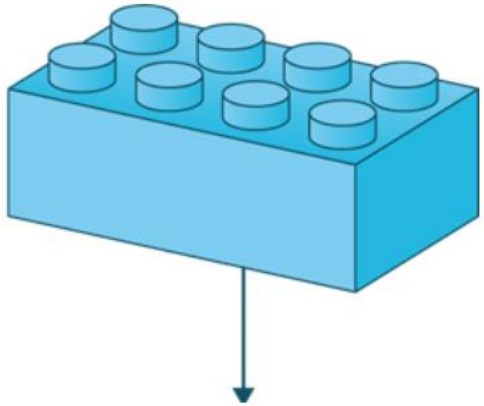

Décision DG FAM

INTV-MCQ-2023-47 du 1er août 2023

Pilotes, opérateur, parties prenantes :

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

En lien avec les **ministères en charge de la Santé (DGS) et de l'Education nationale (DGSCO)**

FranceAgriMer : Unité intervention sur les marchés et dans les écoles

Copil PLFE : Représentants des collectivités, écoles, parents d'élèves, fournisseurs, interprofessions

Objectifs du programme :

✓ **Promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves :**

Lutte contre l'obésité, prévention des maladies liées à une alimentation trop riche en graisses et sucres et pas assez diversifiée en fruits et légumes

✓ **Enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier les produits SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine)**

Replacer l'alimentation dans son contexte agricole et environnemental : Circuit court, saisonnalité, agriculture durable, qualité de l'environnement…

Aide pour les distributions de fruits, légumes, lait et produits laitiers aux élèves

Programme lait et fruits à l'école

Pour qui :

✓ Public cible du programme :

Les élèves du primaire (maternelle et élémentaire) et du secondaire inscrits dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat avec l'Education nationale et référencé dans sa cartographie des établissements du système éducatif français

✓ Demandeurs et bénéficiaires de l'aide :

Les organismes qui supportent le coût de la restauration collective dans les établissements scolaires :

- pour les établissements publics : des collectivités locales, des collèges, des lycées ou d'autres structures qui supportent le coût de la restauration collective;
- pour les établissements privés : des organismes de gestion ;
- ou pour tous les établissements scolaires : d'autres structures qui possèdent une autorisation écrite de l'organisme en charge de la restauration collective pour la mise en place du programme

Quels sont les produits éligibles :

- **Fruits et légumes** : toutes les variétés de fruits et légumes, achetés frais (entiers ou prédécoupés)
- **Produits laitiers** : lait liquide nature, yaourts nature, fromages y compris fromages blancs (à base de lait de vache, de chèvre ou de brebis)

NB : Les fromages avec ajouts d'ingrédients tels que des herbes, des épices ou des légumes ne sont pas éligibles.

Le midi, seules les distributions de produits sous SIQO sont éligibles :

AOC, AOP, IGP, Label Rouge, STG (Spécialité Traditionnelle Garantie) et BIO. Tous les autres SIQO (ex: Bleu Blanc Cœur, RUP, HVE, Local non BIO) ne sont pas éligibles dans le cadre du programme LFE.

- Les produits doivent être **distribués nature** : sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajoutés (qu'ils soient distribués frais et entiers, transformés sur place ou sous forme de produits emballés individuellement)

NB : Les pommes de terre et autres féculents ainsi que les fruits à coque ne sont pas éligibles et ne doivent pas entrer dans la composition d'un produit distribué dans le cadre du programme

Programme lait et fruits à l'école

Engagements des bénéficiaires :

- ✓ Acheter les produits à des fournisseurs référencés par FranceAgriMer
- ✓ Réaliser les distributions en lien avec les mesures éducatives
- ✓ Assurer la publicité du programme

Education à l'alimentation

Programme Lait et Fruits à l'école

Education à l'alimentation (Mesure éducative)

Le code de l'éducation (Article L312-17-3) prévoit une éducation à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pour accompagner cet enseignement, un vadémécum « éducation à l'alimentation et au goût » à destination des enseignants a été créé et est téléchargeable sur le site EDUSCOL:

https://eduscol.education.fr/2094/mettre-en-pratique-les-grandes-thematiques-de-l-education-l-alimentation-et-au-gout

Des outils pédagogiques sont aussi disponibles sur le site du MASA:

https://agriculture.gouv.fr/education-lalimentation-les-outils-educatifs-sur-le-programme

Autres acteurs clés du programme : Les fournisseurs

Les fournisseurs des produits distribués doivent être référencés, car ils s'engagent à fournir à leurs clients des récapitulatifs de livraisons conformes (extraction de leur comptabilité).

Le référencement est accessible à tous les fournisseurs de produits éligibles.

- formulaire en ligne à compléter
- modèle de récapitulatif fournisseur à joindre

Vos fournisseurs doivent être référencés et fournir un récapitulatif conforme pour que vous puissiez accéder à la subvention pour les distributions de produits. (Fournisseurs référencés avant le dépôt de la demande de paiement)

Quels sont les bienfaits du programme ?

✓ **Pour les écoles et les familles**

- répondre aux recommandations nutritionnelles
- lutter contre les inégalités alimentaires
- réduire les dépenses alimentaires

✓ **Pour les collectivités territoriales**

- accompagne la montée en gamme des produits consommés en restauration scolaire telle que prévue par la loi EGAlim en prenant en charge le différentiel de coût entre les produits conventionnels et les produits sous signe de qualité
- renforce le lien de la société avec les agriculteurs du territoire et les productions locales.

Programme lait et fruits à l'école

Comment ça marche ? Trois étapes

Demande d'Agrément
(1 à 3 par année scolaire)

Avant le 30/11 pour participer dès la rentrée de l'année en cours

Distributions, Education à l'alimentation et Publicité

3 périodes de distributions :
1) Septembre à décembre
2) Janvier à mi avril
3) Mi avril à début juillet

Demande de Paiement
(jusqu'à 3 par année scolaire)

Dans les 3 mois suivant la fin de la période de distribution

Inscription sur le portail de FranceAgriMer

Agrément

- ✓ Saisir les coordonnées de sa structure
- ✓ Inscrire les établissements scolaires susceptibles de bénéficier des distributions
- ✓ Joindre son RIB
- ✓ Indique son projet prévisionnel de mise en œuvre du programme pour l'année scolaire (moment de distribution, estimation du nombre de distribution et nombre de bénéficiaires potentiels)

Programme lait et fruits à l'école

3 moments de distributions au choix :

Matin (à l'arrivée le matin)

- Collèges REP/REP+ Métropole et Collèges et Lycées d'Outre Mer
- **Distributions de Pds laitiers et de Fruits/Légumes (conventionnels et SIQO)**

Midi

- Tous les élèves de maternelles à la terminale
- **Uniquement les produits SIQO : fruits, légumes, lait, yaourts, fromages**

Goûter (à la fin du temps scolaire)

- Tous les élèves de maternelles à la terminale
- **Distributions de Pds laitiers et de Fruits/Légumes (conventionnels et SIQO)**

*Les produits SIQO éligibles sont : BIO, AOP, AOC, IGP, LR
Les produits RUP et HVE ne sont pas éligibles.

AOC Appellation d'Origine Contrôlée · AOP Appellation d'Origine Protégée · IGP Indication Géographique Protégée · STG Spécialité Traditionnelle Garantie · Agriculture Biologique · Label Rouge

Mise en œuvre du programme

- ✓ Une affiche dans les écoles pour la publicité du programme
- ✓ Des produits éligibles issus des fournisseurs préalablement référencés auprès de FranceAgriMer
- ✓ Ces produits sont identifiés sur les menus si les distributions sont sur le temps du midi, c'est-à-dire avec le logo du programme et la référence au financement européen

Programme Lait et Fruits à l'école

Publicité

Publicité

Affiche et logo obligatoires :

Les élèves et leurs parents doivent être informés de la participation de leur établissement au programme :

- Affiche placée de manière permanente à un endroit clairement visible, (ex: entrée principale), format minimum A3.
- Affichage sur les menus de la cantine : les produits éligibles distribués le midi doivent être identifiés avec la mention lisible : "Aide UE à destination des écoles" + le Logo « Fruits et légumes à l'école » ou « Lait et produits laitiers à l'école ».

Pour retrouver le logo :

https://agriculture.gouv.fr/communiquer-sur-le-programme-une-obligation

Identifications des distributions sur les menus et mention obligatoire. Exemple de menu

SEMAINE DU 25 AU 29 SEPTEMBRE 2023

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ENTREES	Salade composée	Tomate rondelle	Salade composée	Carottes rapées	Salade composée
PLATS	Escalope veau Printanière de légumes	Röti de porc Epinards béchamel	Escalope Viennoise Poélée de légumes	Feuilleté au chêvre Pâtes sauce tomate	Dos de colin dieppoise Riz safrané
LAITAGE	Tomme IGP	Yaourt nature BIO	Fromage ou laitage	Verre de Lait BIO	Yaourt nature BIO
DESSERTS	Mousse au chocolat	Banane BIO	Crème dessert	Raisin/Pastèque BIO	Pomme BIO
ENTREES	Salade composée	Salade composée	Salade composée	Salade composée	
PLATS	Chipolatas Semoule sce tomate	Bruschetta Maison Salade verte	Tomates farcies Riz pilaf	Cheeseburger Pomme noisette	
DESSERTS	Compote de pommes	Cocktail de fruits	Yaourt aromatisé	Pâtisserie du jour	

Lexique

- Fait maison
- Label Rouge
- Pêche durable
- H.V.E
- BIO
- Appelation origine controlée
- Appelation ou indication géographique protégée
- Production locale
- Produit frais

Les menus sont susceptibles de modifications en fonction des approvisionnements fournisseurs ou des opportunités de saison

Fruits, légumes et produits laitiers subventionnés dans le cadre du programme de l'union Européénne à destination des écoles

Demande de paiement

- ✓ **Compléter un formulaire en ligne** : le moment des distributions, les établissements et le nombre d'élèves bénéficiaires, le nombre de distributions réparties par forfaits, les quantités distribuées.

Ensuite l'outil se charge de calculer l'aide potentielle

Une fois ce formulaire rempli, il reste à joindre :

- ✓ **Le récapitulatif des livraisons** signées par le ou les fournisseurs ;
- ✓ **Une copie des menus** faisant office de relevé de distribution pour nous permettre d'identifier les produits pouvant être aidés.

Ce sont les deux seules pièces justificatives qui sont demandées : la copie des menus et le récapitulatif de votre fournisseur.

Si le dossier est complet et ne nécessite pas de retour de notre part, **le paiement s'effectue dans un délai de 3 mois.**

Référencement des fournisseurs

- **Les fournisseurs référencés >>>> ENGAGEMENTS à respecter**

- ❑ Produits éligibles ;
- ❑ Publié sur le site de FranceAgriMer et contrôles administratifs ou sur place possibles
- ❑ Récapitulatif des quantités livrées, pour chaque période :
  - Transmis au demandeur, format numérique non modifiable obligatoire
  - Possibilité de transmettre en plus dans un format modifiable type tableur pour en facilité l'exploitation.
- ❑ Informer FAM en cas de modification d'une ou plusieurs données d'identification : adresse mail du contact, adresse, raison sociale, N° SIRET, etc.

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision de la directrice de FranceAgriMer

Exemples :

Dénomination de vente du produit livré	Forfait	Qualité du produit (SIQO)	Date livraison	Référence du bordereau de livraison	Nom Destinataire de la livraison	Quantité livrée	Unité kg ou litres
Sous-totaux par forfait							

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision du directeur de FranceAgriMer

Données indispensables:

- Identification claire du fournisseur: *raison sociale, adresse, N° SIRET*
- Destinataire de livraison
- Dénomination des produits avec mention de la qualité
- Quantités livrées en kg et sous-totaux par forfait
- Date de livraison
- Référence BL ou facture

Document au format non modifiable signé par le fournisseur

Document numérique type tableur possible

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision de la directrice de FranceAgriMer

Identité du fournisseur : AUSSERT

Destinataire livraison : LP MARIE CURIE

PRODUIT LIVRÉ	NATURE BIO	N° FORFAIT	DATE LIVRAISON	RÉFÉRENCE BL	QUANTITE LIVRÉE	UNITÉ KG OU LITRES
betterave	BIO	1s	29/04/21	22664	3	kg
carotte	BIO	1s	29/04/21	22664	10	kg
tomate	BIO	1s	29/04/21	22664	6	kg
carottes	BIO	1s	06/05/21	227113	10	kg
				TOTAL	29	kg
banane	BIO	2s	03/05/21	226645	19,1	kg
orange	BIO	2s	03/05/21	226645	16	kg
pomme	BIO	2s	03/05/21	226645	13,8	kg
banane	BIO	2s	06/05/21	227113	20,6	kg
orange	BIO	2s	06/05/21	227113	10,1	kg
pomme	BIO	2s	06/05/21	227113	13	kg
TOTAL	BIO	2s			92,6	kg

Date : 18/10/21

Signature et Tampon :

Montant de l'aide calculé :

✓ Le montant de l'aide dépend :

- du nombre d'élèves bénéficiaires des distributions ;
- du nombre de distributions par groupe de produit (plafonnement) justifiées selon les pièces justificatives du demandeur d'aide;
- de la portion moyenne (plafonnement) distribuée sur la période par groupe de produits;
- du montant de l'aide forfaitaire.

✓ Calcul de l'aide : Pour chaque forfait, le montant d'aide est le produit de

Nb de distributions X **portion moyenne** X **montant du forfait** X **Nb d'élèves bénéficiaires**

Programme lait et fruits à l'école

Montant de l'aide :

✓ **Plafonnement du nombre de distributions :**

Le nombre de distributions maximum par groupe de produits à respecter par période correspond au nombre total de jours de classe durant la période.

✓ **Plafonnement des quantités (établies en conformité avec les recommandations nutritionnelles des autorités de santé)**

Groupe de produits	Portions aidées
Légumes (achetés frais)	100 g
Fruits (achetés frais)	100 g
Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés)	100 g
Lait liquide nature	125 ml
Yaourts nature	125 g
Fromages blancs ou petits-suisses nature	60 g
Autres fromages	30 g

Le formulaire de dépôt ne permet pas de dépasser ces 2 plafonnements

Programme lait et fruits à l'école

Nombre moyen d'élèves bénéficiaires sur la période:

jours	date	Nb distributions Forfait 1	Nb distributions Forfait 2	Nb distributions Forfait 3	Nb distributions Forfait 5	Nb distributions Forfait 6	Nb distributions Forfait 7	Nb distributions Forfait 8	Nombre d'élèves
L	2-sept.-24	1	1			1			322
M	3-sept.-24								
M	4-sept.-24								
J	5-sept.-24	1	1			1			310
V	6-sept.-24								
S	7-sept.-24						1		299
D	**8-sept.-24**								
L	9-sept.-24								
M	10-sept.-24		1			1			302
M	11-sept.-24								
J	12-sept.-24						1		305
			1						
M	10-déc.-24					1			
M	11-déc.-24								
J	12-déc.-24								
V	13-déc.-24		1						286
S	14-déc.-24								
D	**15-déc.-24**								
L	16-déc.-24								
M	17-déc.-24		1				1		302
M	18-déc.-24								
J	19-déc.-24	1	1			1			302
V	20-déc.-24								
S	21-déc.-24								
	TOTAL	**30**	**21**	**0**	**0**	**19**	**13**	**0**	**10457**

✓ **Nb d'élèves bénéficiaires = 10 457 / 33 = 316** (arrondi à l'entier inf.)

Accompagnement

FranceAgriMer, organisme payeur du programme, est le guichet unique du programme pour toutes les démarches et nous appuyons les demandeurs d'aide dans la prise en main de ce programme :

- ✓ Webinaires, pour présenter le programme aux collectivités intéressées ou dédiés à la préparation de la demande de paiement
- ✓ Outils en ligne : simulateur, FAQ, guide de dépôt…
- ✓ Co-construction avec les représentants des usagers (COPIL PLFE)

Dépôt de la demande de paiement

Demande de paiement

Quand déposer sa demande de paiement ?

Dans les 3 mois suivant la période de distribution :

- Lorsque que tous les produits ont été payés (factures acquittées) ;
- Si mes fournisseurs sont référencés et m'ont transmis le récapitulatif des livraisons.
- Faire une simulation pour vérifier que le montant de la subvention est bien supérieur à 400 € :

https://www.franceagrimer.fr/content/download/74613/document/Simulateur%20Calcul%20Aide%20LFE%202024_2025_P1.XLSX

Demande de paiement

Quand déposer sa demande de paiement ?

Année scolaire 2024/2025 :

Périodes de distribution (2024/2025)	Dates de dépôt de la demande d'aide (paiement à 100%)	Date limite de dépôt (paiement réduit)
Période 1 du 1/08/2024 au 31/12/2024	15/01/2025 au 31/03/2025	29/06/2025
Période 2 du 1/01/2025 au 15/04/2025	16/04/2025 au 15/07/2025	13/10/2025
Période 3 du 16/04/2025 au 31/07/2025	16/08/2025 au 31/10/2025	29/01/2026

Préparer la demande d'aide

- ❑ Utilisation du simulateur, vérifier que le montant de l'aide à laquelle vous avez droit est supérieur à 400 €
- ❑ Forfaits midi : (SIQO-conventionnel)
- ❑ Ex de montants de forfaits métropole année 2024/2025 période 1 :

Tableau en € HT par kilogramme ou litre

N° Forfait	LISTE DES PRODUITS	Forfaits MATIN & GOUTER		Forfaits MIDI	
		Produits HORS SIQO *(conventionnels)*	Produits SIQO *BIO, AOP, IGP, AOC, Label Rouge*	Produits HORS SIQO *(conventionnels)*	Produits SIQO *BIO, AOP, IGP, AOC, Label Rouge*
FRUITS & LEGUMES FRAIS					
1	Légume frais	**2,75** €/kg	**3,76** €/kg	NON ELIGIBLE	**1,43** €/kg
2	Fruit frais	**2,59** €/kg	**3,33** €/kg	NON ELIGIBLE	**1,16** €/kg
3	Fruit frais découpé et emballé	**7,64** €/kg	**9,33** €/kg	NON ELIGIBLE	**2,11**€/kg
LAIT ET PRODUITS LAITIERS					
5	Lait liquide nature	**1,01** €/kg	**1,44** €/kg	NON ELIGIBLE	**1,44** €/kg
6	Yaourt nature	**2,05** €/kg	**3,43** €/kg	NON ELIGIBLE	**1,38** €/kg
7	Fromage blanc ou petit-suisse nature	**3,11** €/kg	**5,35** €/kg	NON ELIGIBLE	**2,24** €/kg
8	Autres fromages	**10,22** €/kg	**17,11** €/kg	NON ELIGIBLE	**6,89** €/kg

- ❑ Nb distributions X Nb d'élèves X portion X forfait = subvention

(formulaire à remplir, calcul automatique)

Préparer la demande d'aide

Les forfaits

Forfaits / catégories de produits	N°	Portion*
Légumes (achetés frais) dont **melon**	1	100 g
Fruits (achetés frais)	2	100 g
Fruits frais découpés et emballés en portion individuelle (achetés déjà préparés)	3	100 g
Lait liquide nature	5	125 ml
Yaourts nature	6	125 g
Fromages blancs ou petits-suisses nature	7	60 g
Autres fromages	8	30 g

Les quantités éligibles au paiement de l'aide sont plafonnées selon les portions recommandées par les autorités de santé telles que définies dans la stratégie française pour le programme.* ***Lors de votre demande de paiement, vous avez la possibilité de diminuer le poids moyen des portions.*

Les distributions

Comptabiliser les distributions lors de choix multiples (self)

Si des produits de mêmes forfaits sont distribués au même moment = 1 distribution

→ Une distribution de fromages(forfait 8)

→ Une distribution de fruit (forfait 2)

Si des produits de forfaits différents sont distribués en même temps = 1 distribution en forfait le plus faible

fromage AOP *, yaourt nature BIO * (D) → Une distribution de yaourt nature (forfait 6)

Cas particulier = 1 distribution

→ Une distribution de fruit (forfait 2)

fromage AOP *

→ Une distribution de fromage (forfait 8)

Les distributions

Les distributions éligibles : points d'attention

Les produits doivent être distribués **sans ajouts de sucre, sel, matière grasse ni édulcorant**

→ Exemples : gratin de légume, crumble aux fruits, concombre à la crème : Non Eligibles

Distribution non éligible : produit laitier additionné de fruits

Les produits doivent être **distribués seuls (pas au choix avec des produits non éligibles)**

→ Exemples non éligibles :

Dessert : Pomme ou gâteau au chocolat

Fruits / Glace

LUNDI	MARDI
Crudités variées	Crudités variées
Entrée chaude	Steak de bœuf
Sauté de veau	Steak haché de bœuf
oisson du jour	Frites / Haricots verts
iz / Brocolis	Brie de Meaux, cantal (1)
Camembert, Edam (1)	Poires, raisin (1)
Fruits / Glace ✗	✓

Une distribution de fruit (forfait 2)

il faut obligatoirement distribuer les produits les jours de classe.

Demande de paiement

Liste des pièces justificatives

Nom de la pièce	Descriptif de la pièce	Obligatoire	Multiple	Format de fichiers acceptés
Récapitulatif fournisseur (Annexe 1 de la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur)	Récapitulatif des produits livrés, établi ou cacheté par le fournisseur, respectant le modèle de l'Annexe 1. Les B/L et factures ne sont pas acceptés.	Oui	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt
Menus de la cantine (midi)	Menus de la cantine pour l'ensemble de la période. Les produits distribués dans le cadre du programme doivent être visibles et identifiés avec la mention obligatoire.	Oui pour la déclinaison midi	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt
Relevés de distributions (déclinaison matinale et déclinaison goûter) (Annexe 1 de la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur)	Relevés de distribution pour l'ensemble de la période. Un relevé par établissement scolaire respectant le modèle de l'Annexe 3.	Oui pour la déclinaison matinale et goûter	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt
Autre pièce justificative	Toute autre pièce justificative à annexer au dossier (note explicative sur le nombre d'élèves ou les portions, attestation de soutien financier, …)	Non	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision du directeur de FranceAgriMer

Le récapitulatif fournisseur

- **Un récapitulatif par période**

Etablir pour chaque période un récapitulatif des quantités livrées conforme à l'annexe 1

- Période 1 : du 01/08/24 au 31/12/24
- Période 2 : du 01/01/25 au 15/04/25
- Période 3 : du 16/04/25 au 31/07/25

Les factures et bons de livraison ne sont pas acceptées dans les dossiers de demande d'aide. Mais ils seront demandés en cas de contrôle sur place.

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision du directeur de FranceAgriMer

Identité du fournisseur : AUSSERT

Destinataire livraison : LP MARIE CURIE

PRODUIT LIVRÉ	NATURE BIO	N° FORFAIT	DATE LIVRAISON	RÉFÉRENCE BL	QUANTITE LIVRÉE	UNITÉ KG OU LITRES
betterave	BIO	1s	29/04/21	22664	3	kg
carotte	BIO	1s	29/04/21	22664	10	kg
tomate	BIO	1s	29/04/21	22664	6	kg
carottes	BIO	1s	06/05/21	227113	10	kg
				TOTAL	29	kg
banane	BIO	2s	03/05/21	226645	19,1	kg
orange	BIO	2s	03/05/21	226645	16	kg
pomme	BIO	2s	03/05/21	226645	13,8	kg
banane	BIO	2s	06/05/21	227113	20,6	kg
orange	BIO	2s	06/05/21	227113	10,1	kg
pomme	BIO	2s	06/05/21	227113	13	kg
TOTAL	BIO	2s			92,6	kg

Date : 18/10/21

Signature et Tampon :

Identifications des distributions sur les menus et mention obligatoire. Exemple de menu

Égalité
Fraternité

SEMAINE DU 25 AU 29 SEPTEMBRE 2023

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ENTREES	Salade composée	Tomate rondelle	Salade composée	Carottes rapées	Salade composée
PLATS	Escalope veau Printanière de légumes	Röti de porc Epinards béchamel	Escalope Viennoise Poélée de légumes	Feuilleté au chêvre Pâtes sauce tomate	Dos de colin dieppoise Riz safrané
LAITAGE	Tomme IGP	Yaourt nature BIO	Fromage ou laitage	Verre de Lait BIO	Yaourt nature BIO
DESSERTS	Mousse au chocolat	Banane BIO	Crème dessert	Raisin/Pastèque BIO	Pomme BIO
ENTREES	Salade composée	Salade composée	Salade composée	Salade composée	
PLATS	Chipolatas Semoule sce tomate	Bruschetta Maison Salade verte	Tomates farcies Riz pilaf	Cheeseburger Pomme noisette	
DESSERTS	Compote de pommes	Cocktail de fruits	Yaourt aromatisé	Pâtisserie du jour	

Les menus sont susceptibles de modifications en fonction des approvisionnements fournisseurs ou des opportunités de saison

Lexique

- Fait maison
- Label Rouge
- Pêche durable
- H.V.E
- BIO
- Appelation origine controlée
- Appelation ou indication géographique protégée
- Production locale
- Produit frais

Fruits, légumes et produits laitiers subventionnés dans le cadre du programme de l'union Européénne à destination des écoles

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision du directeur de FranceAgriMer

Exemples:

Dénomination de vente du produit livré	Forfait	Qualité du produit (SIQO)	Date livraison	Référence du bordereau de livraison	Nom Destinataire de la livraison	Quantité livrée	Unité kg ou litres
Sous-totaux par forfait							

Récapitulatif fournisseur conforme à l'Annexe 1 de la décision du directeur de FranceAgriMer

Données indispensables:

- Identification claire du fournisseur: *raison sociale, adresse, N° SIRET*
- Destinataire de livraison
- Dénomination des produits avec mention de la qualité
- Quantités livrées en kg et sous-totaux par forfait
- Date de livraison
- Référence BL ou facture

Document au format non modifiable signé par le fournisseur

Document numérique type tableur possible

Demande de paiement

Portail de FranceAgriMer : https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/

Table des matières

A – Accès au dossier .....
B – Saisie dans le formulaire de demande de paiement .....
C – Ajout des pièces justificatives .....
D - Finalisation et dépôt du dossier.....

Demande de paiement

A – Accès au dossier

Le dépôt du dossier de paiement de l'aide Lait et Fruits à l'école est possible via le e-service, accessible sur le portail de FranceAgriMer.

1) **Connectez-vous à** votre compte sur le e-service de FranceAgriMer : https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/

Demande de paiement

2) **Entrer votre identifiant et mot de passe et cliquer sur « Se connecter »**

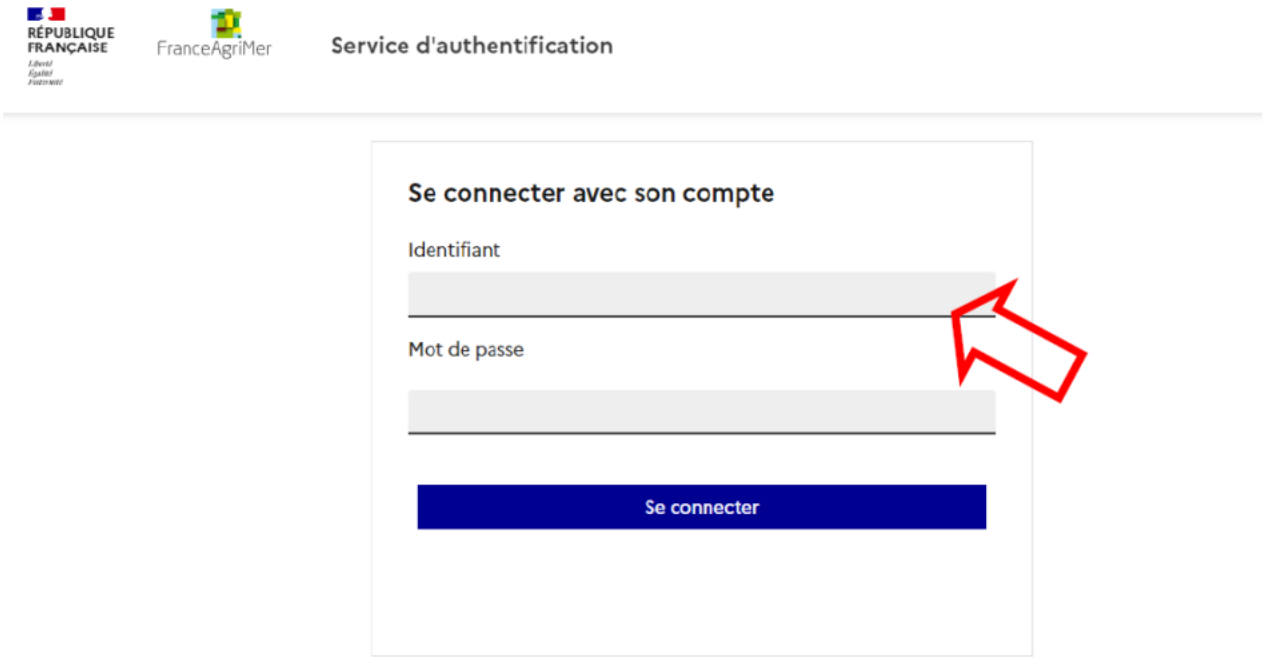

Demande de paiement

3) **Cliquer** sur le bouton « *Lait et Fruits à l'école Aide pour les distributions* ».

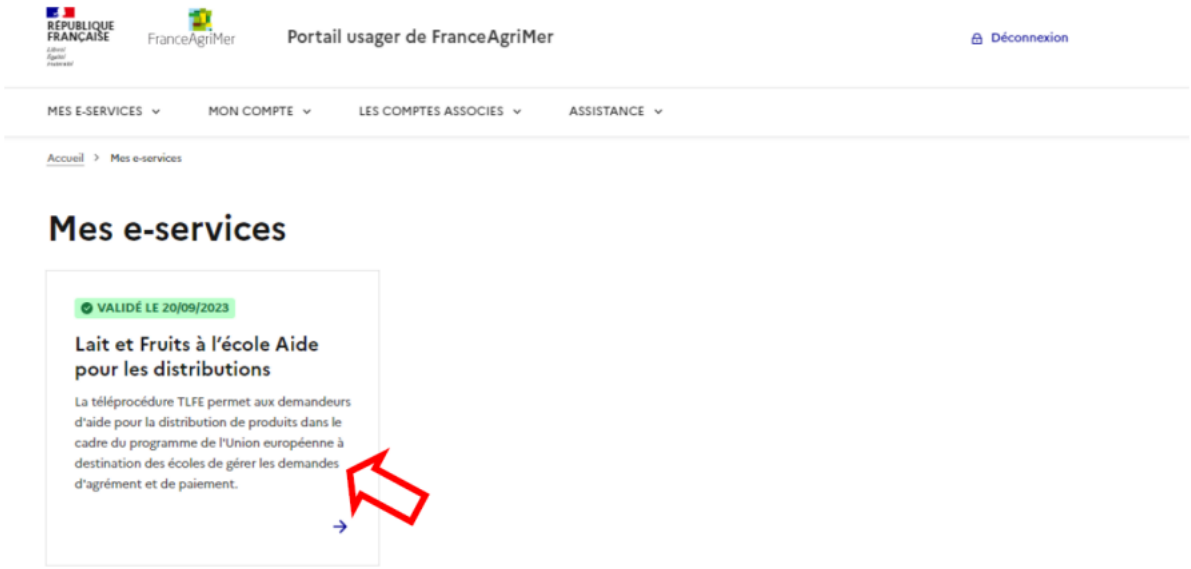

Demande de paiement

Cliquer sur le bouton « Demande de paiement »

NB : Si le bouton est inactif, cela signifie que :

- la période de dépôt en ligne n'est pas encore ouverte,
- vous n'êtes pas agréés pour la ou les périodes de demandes de paiement en cours.

Demande de paiement

La page « *Demande de paiement de l'aide à destination des écoles* » s'ouvre, elle vous informe sur les modalités pratiques pour le dépôt de la demande de paiement.

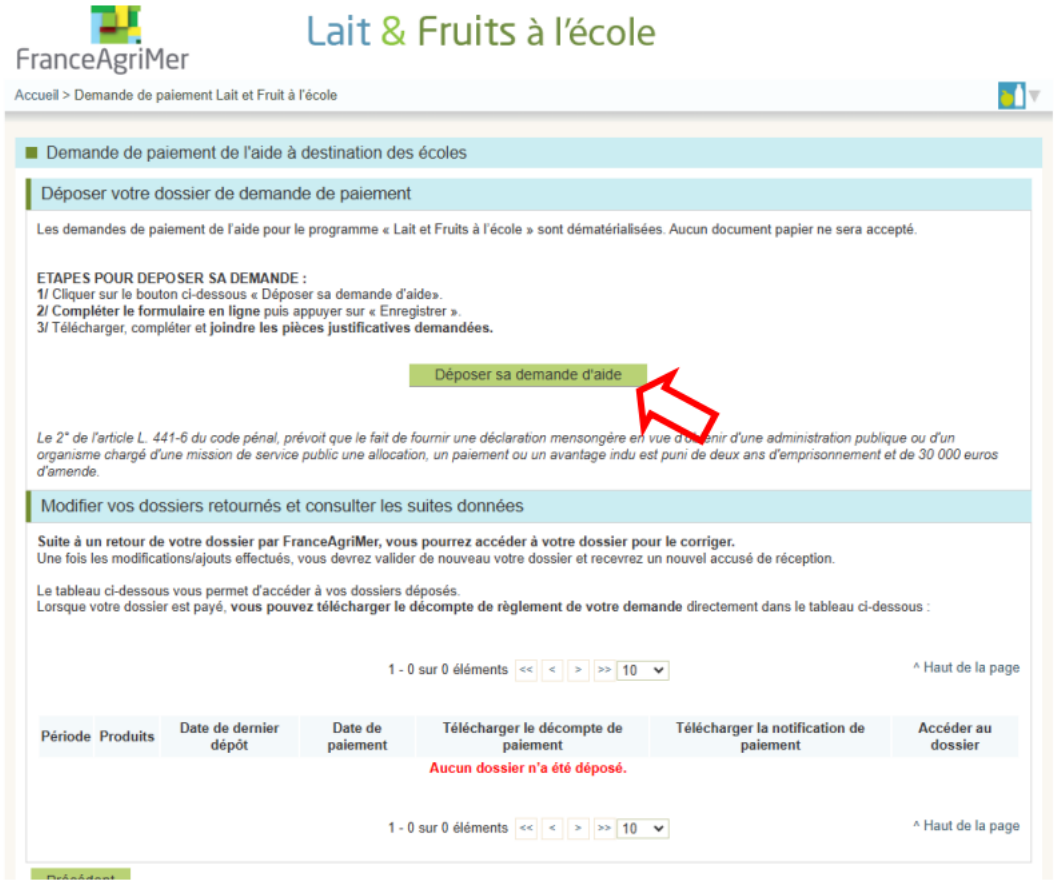

4) **Cliquer** sur le bouton « *Déposer sa demande d'aide* ».

Vous accédez à la plate-forme de dépôt de la demande de paiement.

Elle vous permet :

- d'accéder au formulaire de demande de paiement
- de transmettre les pièces jointes obligatoires

Demande de paiement

5) **Cliquer** sur le bouton « *Faire une demande →* »

Adonyi Gábor / pexels - Libre de droits

6) Cliquer sur le bouton « *Saisir votre formulaire* »

Demande de paiement

Vous entrez ensuite dans la plateforme pour compléter le formulaire de demande de paiement, fournir les pièces justificatives et accéder aux documents annexes :

Par défaut, c'est le formulaire qui est sélectionné en premier.

Demande de paiement

B – Saisie dans le formulaire de demande de paiement

Les mentions suivies d'un *, sont des champs obligatoires.

En-tête du formulaire

Les données de cet en-tête sont remplies automatiquement :

N° dossier : Ce numéro permet d'identifier votre dossier de paiement
Année scolaire et Période : L'année scolaire et la période de la demande de paiement
Distributions les jours scolaires du au – Zone académique
Les distributions doivent avoir lieu durant la période indiquée et uniquement les jours de classe.
Date limite de dépôt pour un paiement à taux plein le_
Cette date indique la date limite après laquelle une réduction s'appliquera au montant d'aide.

PROGRAMME DE L'UNION EUROPEENNE A DESTINATION DES ECOLES

Règlements délégué (UE) 2017/40 et d'exécution (UE) 2017/39 de la Commission du 3 novembre 2016 Programme de l'Union européenne à destination des écoles

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT DE L'AIDE

N° dossier 48084

Année scolaire 2024/2025- Période 1

Distributions les jours scolaires du 02/09/2024 au 21/12/2024 - Zone académique B

Date limite de dépôt pour un paiement à taux plein le 31/03/2025

Ce formulaire vous permet de déposer une demande d'aide en ligne auprès de FranceAgriMer.

Pour vous aider à compléter ce formulaire, veuillez prendre connaissance du guide disponible sur le site de FranceAgriMer :

http://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole

Demande de paiement

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Ce point reprend l'identification de l'organisme demandeur de l'aide agréé par FranceAgriMer pour la période. Cet organisme doit être celui qui a acheté les produits pour la période de distribution de la demande.

Si ce n'est pas le cas, la demande de paiement ne peut être déposée.
=>Toute modification de votre agrément est à déclarer au moyen d'une nouvelle demande d'agrément dans la téléprocédure TLFE.
=>Si vous avez des questions relatives à votre agrément, vous pouvez écrire à e-lfe@franceagrimer.fr

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER

Il s'agit des coordonnées déclarées lors de la création du compte sur le portail de FranceAgriMer.

⇨ Pour modifier vos coordonnées, aller sur la page « *Mes e-services* » du portail et dans la rubrique « *Gérer mon compte* ». Lorsque les informations sont affichées, cliquer sur le bouton « *Modifier* ». Quand les modifications sont terminées, cliquer sur « *Valider* » pour enregistrer les modifications.

1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

ORGANISME, AGREE PAR FRANCEAGRIMER ET DEMANDEUR DE L'AIDE

N° SIRET : Raison sociale :

N° identifiant FranceAgriMer : 7135

Toute modification de votre agrément est à déclarer au moyen de la téléprocédure TLFE.

Accéder à la téléprocédure TLFE.

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER

Nom : Prénom :

Fixe ☎ : et/ou Mobile 🖵 :

Mél ✉ :

MENTIONS LEGALES

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et en particulier ses articles 39 et 40, s'applique à cette publication et me donne droit d'accès et de rectification pour les données me concernant, en m'adressant à la direction gestionnaire. L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.

Demande de paiement

2 - MOMENT DE LA DISTRIBUTION

Cette partie permet de déclarer le moment de distribution pour la période.

Cocher la case ***A l'arrivée des élèves, déclinaison « matinale » ou Pendant le déjeuner, déclinaison « midi »*** ou
A la sortie des cours de l'après-midi, déclinaison « gouter »

Vous ne pourrez cocher la case « ***A l'arrivée des élèves, déclinaison « matinale »*** uniquement si au moins un de vos établissements scolaires agréés est un collège REP/REP+ en métropole ou un établissement secondaire en outre-mer.

Demande de paiement

3 - ETABLISSEMENTS ET ELEVES BENEFICIAIRES

Cette partie permet de déclarer le nombre d'établissements et d'élèves bénéficiaires du programme par type d'établissement scolaire agréé.

Saisir par type d'établissement (maternelles/primaires/secondaires):

1) **le nombre d'établissements scolaires fréquentés par les élèves bénéficiaires du programme sur la période.**

Comme pour l'agrément, le dénombrement reprend celui de la base de l'Education Nationale : 1 numéro UAI = 1 établissement.

2) **« Inscrits dans le groupe bénéficiaire » : Le demandeur d'aide choisit par établissement un groupe d'élèves bénéficiaires pour participer au programme. Les distributions doivent donc être organisées à l'intention de ce même groupe d'élèves, durant au moins toute une période définie**

Voir deuxième ligne du tableau ci-dessous.

Pour la déclinaison du midi : ce sont tous les élèves éligibles et fréquentant la cantine pour le repas du midi.
Pour les autres déclinaisons : tous les élèves éligibles de l'établissement s'ils sont tous inscrits au projet ou un groupe d'élèves défini

	Déclinaison « midi »	Déclinaison « goûter »	Déclinaison « matinale »
Etablissements publics et privés sous contrat avec l'Education nationale **éligibles**	Tous les établissements du primaire et du secondaire		Métropole : collèges de REP ou REP+ Outre-Mer : établissements scolaires du secondaire
Groupe d'élève bénéficiaire du primaire et/ou du secondaire	Elèves fréquentant la cantine pour le repas du midi	Tous les élèves inscrits dans l'établissement ou un groupe d'élèves défini selon les objectifs de l'établissement	

Demande de paiement

3) **Le nombre d'élèves bénéficiaires des distributions.** Les élèves éligibles sont ceux de la maternelle à la terminale

Déclinaison Midi :

Le nombre d'élèves bénéficiaires est le nombre moyen d'élèves du groupe présents lors des distributions sur la période, arrondi à l'entier inférieur.

Si le demandeur a la capacité de faire le décompte des élèves bénéficiaires présents à chaque distribution, il le relève et calcule la moyenne pour la période considérée.

S'il ne peut pas réaliser le décompte des élèves bénéficiaires, il doit estimer le nombre d'élèves à chaque distribution à partir des indicateurs internes dont il dispose comme par exemple le nombre d'élèves inscrits au début de la période, le taux d'absentéisme ou le nombre d'élèves à chaque repas.

Cette estimation doit conduire le gestionnaire à obtenir un nombre moyen d'élèves bénéficiaires le plus proche du réel, sans le surévaluer.

Dans tous les cas, le nombre d'élèves bénéficiaires ne peut pas être supérieur ni au nombre d'inscrits dans le groupe bénéficiaire, ni au nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire de l'année au cours de laquelle les distributions ont lieu.

Déclinaison Matinale/ Goûter : Il s'agit du nombre d'élèves inscrits à la rentrée dans le groupe bénéficiaire choisi pour la participation au programme ajusté pour tenir compte des absences

Attention, les ECOLES PRIMAIRES regroupent les écoles primaires et élémentaires.

Demande de paiement

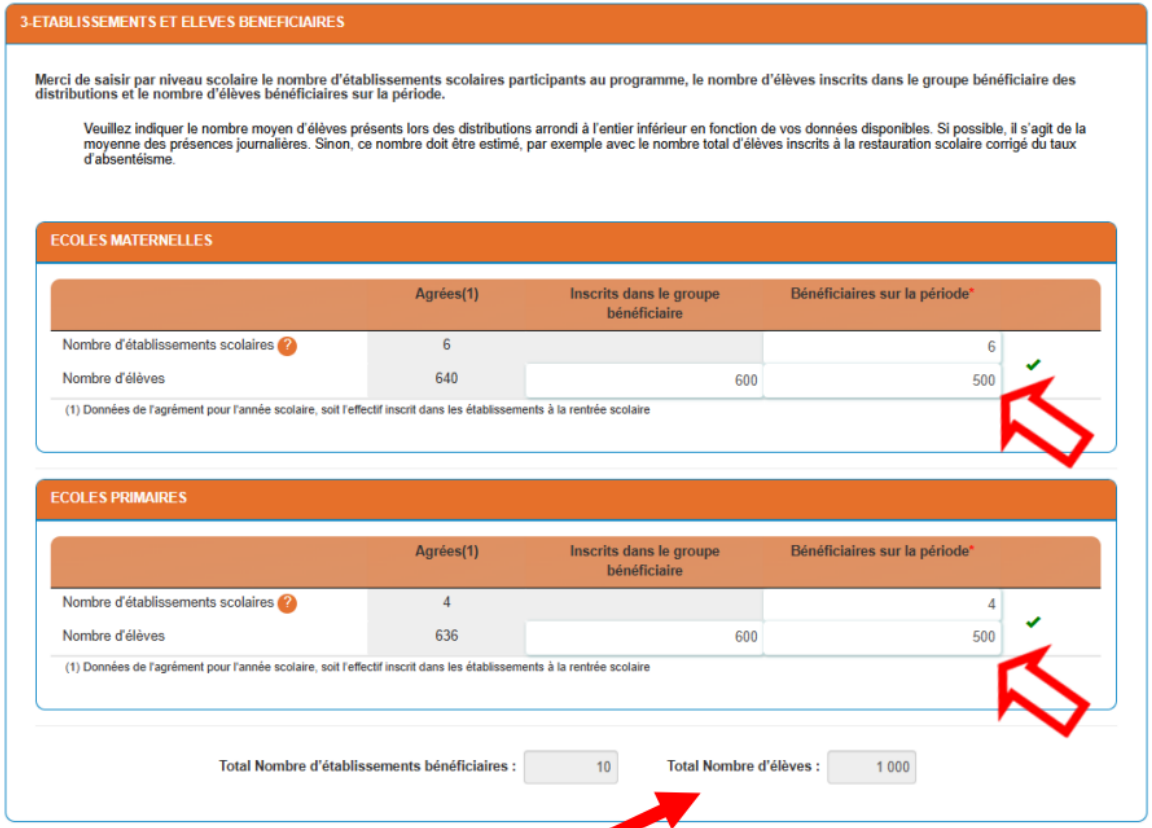

3-ETABLISSEMENTS ET ELEVES BENEFICIAIRES

Merci de saisir par niveau scolaire le nombre d'établissements scolaires participants au programme, le nombre d'élèves inscrits dans le groupe bénéficiaire des distributions et le nombre d'élèves bénéficiaires sur la période.

Veuillez indiquer le nombre moyen d'élèves présents lors des distributions arrondi à l'entier inférieur en fonction de vos données disponibles. Si possible, il s'agit de la moyenne des présences journalières. Sinon, ce nombre doit être estimé, par exemple avec le nombre total d'élèves inscrits à la restauration scolaire corrigé du taux d'absentéisme.

ECOLES MATERNELLES

	Agrées(1)	Inscrits dans le groupe bénéficiaire	Bénéficiaires sur la période*
Nombre d'établissements scolaires	6		6
Nombre d'élèves	640	600	500

(1) Données de l'agrément pour l'année scolaire, soit l'effectif inscrit dans les établissements à la rentrée scolaire

ECOLES PRIMAIRES

	Agrées(1)	Inscrits dans le groupe bénéficiaire	Bénéficiaires sur la période*
Nombre d'établissements scolaires	4		4
Nombre d'élèves	636	600	500

(1) Données de l'agrément pour l'année scolaire, soit l'effectif inscrit dans les établissements à la rentrée scolaire

Total Nombre d'établissements bénéficiaires : 10 Total Nombre d'élèves : 1 000

« *Total Nombre d'élèves* » correspond à l'ensemble des élèves bénéficiaires sur la période pour tous les types d'établissements.

Demande de paiement

4a– DISTRIBUTIONS REALISEES LORS DE LA PERIODE

Cette partie permet de déclarer le type de produits distribués et le nombre de distributions par forfaits.
Ces données permettent de faire le calcul du total de l'aide demandée.

1) **Si votre demande concerne plusieurs niveaux scolaire, précisez si les produits distribués dans le cadre du programme et les portions moyennes sont les mêmes pour tous les niveaux scolaires**

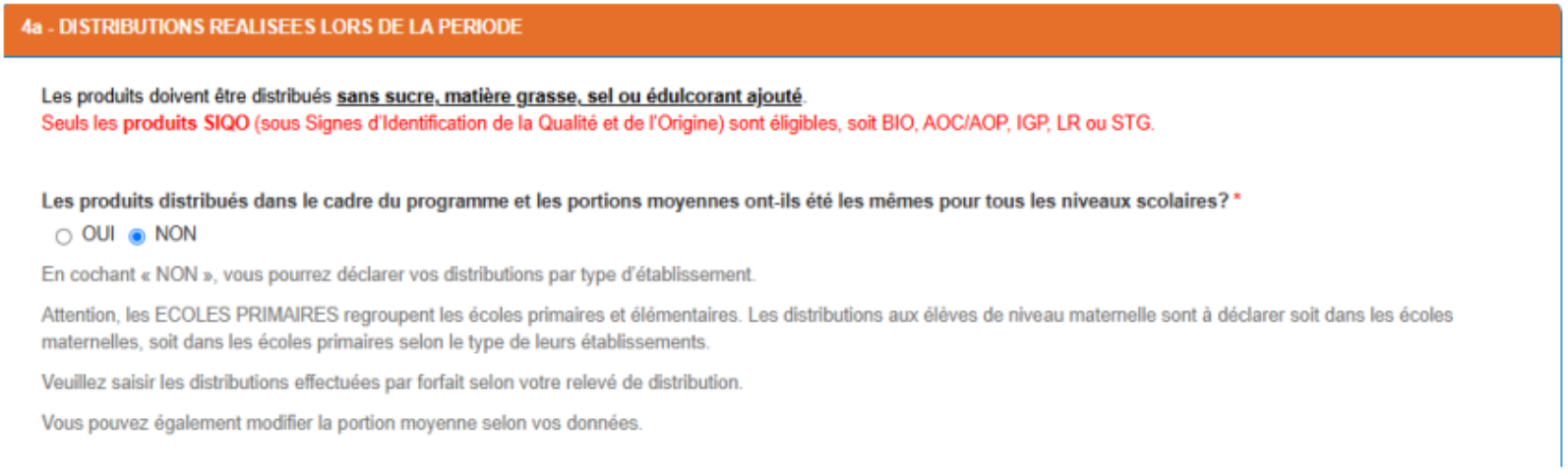

4a - DISTRIBUTIONS REALISEES LORS DE LA PERIODE

Les produits doivent être distribués **sans sucre, matière grasse, sel ou édulcorant ajouté**.
Seuls les **produits SIQO** (sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine) sont éligibles, soit BIO, AOC/AOP, IGP, LR ou STG.

Les produits distribués dans le cadre du programme et les portions moyennes ont-ils été les mêmes pour tous les niveaux scolaires ? *

○ OUI ◉ NON

En cochant « NON », vous pourrez déclarer vos distributions par type d'établissement.

Attention, les ECOLES PRIMAIRES regroupent les écoles primaires et élémentaires. Les distributions aux élèves de niveau maternelle sont à déclarer soit dans les écoles maternelles, soit dans les écoles primaires selon le type de leurs établissements.

Veuillez saisir les distributions effectuées par forfait selon votre relevé de distribution.

Vous pouvez également modifier la portion moyenne selon vos données.

Demande de paiement

2) Cocher le ou les types de produits distribués

Déclinaison midi : Fruits et Légumes et/ou Lait et produits laitiers SIQO

Déclinaison matinale/goûter : Fruits et Légumes et/ou Lait et produits laitiers / SIQO OU HORS SIQO

Demande de paiement

3) **Saisir le nombre de distributions de produits éligibles effectuées par catégorie de produits**

Pat catégories de produits, Le nombre total maximum de distributions est plafonné au nombre maximum de jours de classe pour la période. En cas de dépassement du plafond un message d'erreur s'affiche.

Déclinaison midi : Indiquer le nombre de distributions effectuées durant la période par forfait.

Pour cela vous devez compter les distributions affichées sur les menus de cantine et identifiées par la mention « aide UE à destination des écoles ».

Déclinaison matinale/goûter : Indiquer le nombre de distributions effectuées durant la période par forfait. Pour cela, compter les distributions indiquées dans le relevé de distributions (Cf. annexe 3 de la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur).

Les produits doivent être distribués dans la période et payés par le demandeur avant le dépôt de la demande d'aide.

Vos saisies permettent le calcul du montant total de l'aide demandée. Si le montant est inférieur à 400 €, vous ne pouvez pas déposer de formulaire.

Programme lait et fruits à l'école

Demande de paiement

Type établissement : ECOLES MATERNELLES

Produits laitiers

NOMBRE DE DISTRIBUTIONS MAXIMUM SUR LA PERIODE : 83

Vos distributions doivent être identifiables sur les menus de la cantine et associés à la mention « Aide UE à destination des écoles ».

Les produits distribués doivent respecter les recommandations sanitaires des pouvoirs publics. Les jeunes enfants, tout particulièrement ceux de moins de 5 ans, ne doivent pas consommer de fromages au lait cru (à l'exception des fromages à pâte pressée cuite de type Comté ou Emmental), ni de lait cru.

N° Forfait	Catégorie des produits	Nombre de distributions*	Poids de la portion moyenne (g)	Quantité totale distribuée (kg)	
5	Lait liquide nature	5	125	312,500	✔
6	Yaourts nature	30	125	1 875,000	✔
7	Fromages blancs ou petits-suisses nature	15	60	450,000	✔
8	Autres fromages de vache, chèvre et brebis	33	30	495,000	✔
	Total :	83		3 132,500	

Type établissement : ECOLES PRIMAIRES

Produits laitiers

NOMBRE DE DISTRIBUTIONS MAXIMUM SUR LA PERIODE : 83

Vos distributions doivent être identifiables sur les menus de la cantine et associés à la mention « Aide UE à destination des écoles ».

Les produits distribués doivent respecter les recommandations sanitaires des pouvoirs publics. Les jeunes enfants, tout particulièrement ceux de moins de 5 ans, ne doivent pas consommer de fromages au lait cru (à l'exception des fromages à pâte pressée cuite de type Comté ou Emmental), ni de lait cru.

N° Forfait	Catégorie des produits	Nombre de distributions*	Poids de la portion moyenne (g)	Quantité totale distribuée (kg)	
5	Lait liquide nature	10	125	625,000	✔
6	Yaourts nature	10	125	625,000	✔
7	Fromages blancs ou petits-suisses nature	10	60	300,000	✔
8	Autres fromages de vache, chèvre et brebis	10	30	150,000	✔
	Total :	40		1 700,000	

Si les produits distribués dans le cadre du programme et les portions moyennes sont différentes dans les différents types d'établissements, il est possible de faire des déclarations par type d'établissements.

Attention, les ECOLES PRIMAIRES regroupent les écoles primaires et élémentaires. Les distribution aux élèves de niveau maternelle sont à déclarer soit dans les écoles maternelles, soit dans les écoles primaires selon le type de leurs établissements.

Important : **Veuillez vérifier les quantités théoriques calculées par l'outil (4e colonne) avec les quantités réelles livrées qui figurent dans votre récapitulatif fournisseur. En cas d'écart, vous avez la possibilité de diminuer le poids de la portion moyenne (3e colonne) pour ainsi obtenir une quantité plus proche du réel.**

Voir diapositives suivantes

Calcul du montant de l'aide

Exemple de déclaration :

- 10 distributions de pommes par portions de 0,100 kg (100 gr)
- 1500 élèves

Calcul théorique de l'aide calculé par l'outil

Calcul quantité distribuée : 10 x 0,100kg x 1500 = 1500 kg

Montant aide demandée : 1500 x 2,62 (forfait 2 hors SIQO) = 3 930 €

Données visibles dans le bloc 5 du formulaire

Or selon le récapitulatif, seulement 1200 kg de pommes livrées

=> Incohérence de la demande d'aide

Vérification de la demande de paiement

1) Vérifier que vous n'avez pas **oublié de joindre de récapitulatif de livraison ou s'il ne manque pas une livraison**

2) Vérifier que **le nombre d'élèves bénéficiaires ou le nombre de distribution n'est pas surévalué.**

Pour exemple: Si vous n'avez pas le récapitulatif fournisseurs pour certaines distributions, il faut les retirer de la déclaration.

3) Diminuer la portion déclarée

1200 kg de pommes sur 10 distributions pour 1500 élèves donne une portion moyenne :

1200 / 10 / 1500 = 0,080 kg soit 80 gr

Calcul de quantité distribuée = 10 x 1500 x 0,080 = 1 200 kg

Montant aide demandée : 1200 x 2,62 (forfait 2 hors SIQO) = 3 144 €

Attention, si les pommes n'ont pas été découpées, il s'agit plutôt des cas 1 ou 2.

Demande de paiement

4b– FOURNISSEURS DES PRODUITS

ATTENTION, depuis l'année scolaire 2024/2025 vous devez renseigner vos fournisseurs de produits pour compléter le formulaire de demande de paiement :

Cliquer sur « *Ajouter des fournisseurs* » :

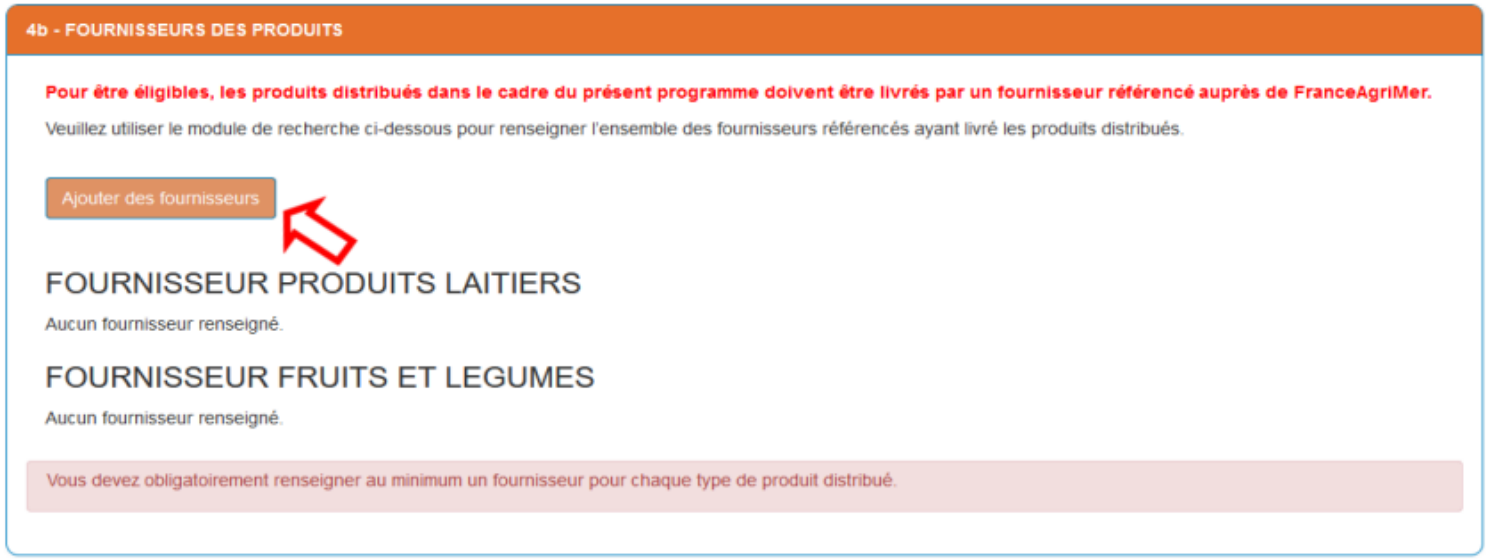

Demande de paiement

Sélectionner ensuite vos fournisseurs en utilisant le moteur de recherche des fournisseurs référencés du Programme Lait et Fruits à l'école :

Vous pouvez les rechercher en mentionnant :

- Le type de produits distribués :
  - Fruits et légumes
  - Produits laitiers

- Les informations spécifiques aux fournisseurs :
  - Dénomination
  - N° SIRET
  - Département
  - Commune

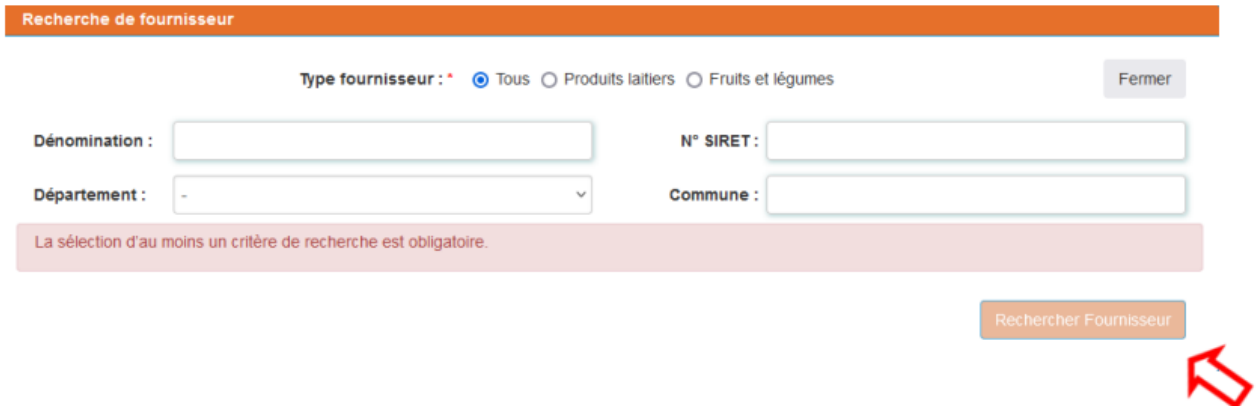

Demande de paiement

Lorsque vous avez trouvé un fournisseur, ajouter le en cochant la case à droite de ces informations puis cliquer sur « *Ajouter les fournisseurs sélectionnés* » :

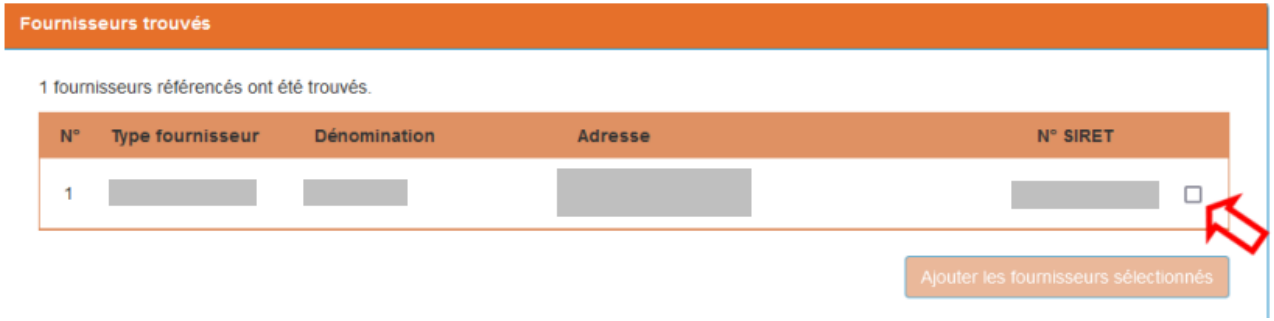

ATTENTION, si vous distribuez à la fois des Fruits et légumes et des Produits laitiers, vous devez obligatoirement renseigner **tous les fournisseurs** pour **chaque type de produit** distribué.

Demande de paiement

5 – SYNTHESE DES QUANTITES DISTRIBUEES ET CALCUL DE L'AIDE POTENTIELLE

Cette partie permet de vérifier les quantités de produits laitiers, fruits ou légumes distribuées selon les déclarations en nombre d'élèves bénéficiaires et en nombre de distributions.

Vous n'avez rien à remplir dans cette partie, **mais vous devez vérifier que les quantités totales livrées pour chaque forfait indiquées dans les récapitulatifs fournisseurs sont bien supérieures aux quantités distribuées calculées par le formulaire**.

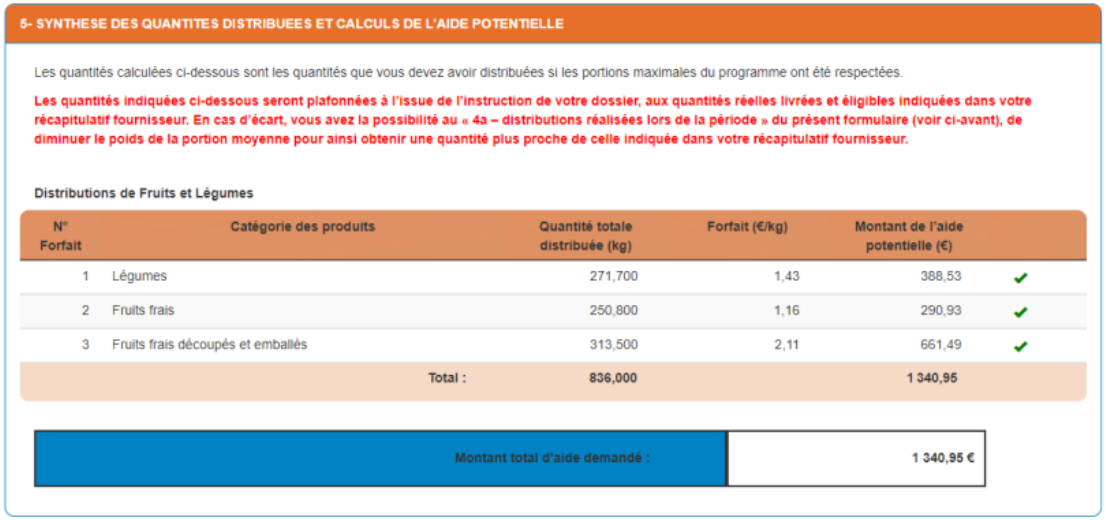

5- SYNTHESE DES QUANTITES DISTRIBUEES ET CALCULS DE L'AIDE POTENTIELLE

Les quantités calculées ci-dessous sont les quantités que vous devez avoir distribuées si les portions maximales du programme ont été respectées.

Les quantités indiquées ci-dessous seront plafonnées à l'issue de l'instruction de votre dossier, aux quantités réelles livrées et éligibles indiquées dans votre récapitulatif fournisseur. En cas d'écart, vous avez la possibilité au « 4a – distributions réalisées lors de la période » du présent formulaire (voir ci-avant), de diminuer le poids de la portion moyenne pour ainsi obtenir une quantité plus proche de celle indiquée dans votre récapitulatif fournisseur.

Distributions de Fruits et Légumes

N° Forfait	Catégorie des produits	Quantité totale distribuée (kg)	Forfait (€/kg)	Montant de l'aide potentielle (€)	
1	Légumes	271,700	1,43	388,53	✔
2	Fruits frais	250,800	1,16	290,93	✔
3	Fruits frais découpés et emballés	313,500	2,11	661,49	✔
	Total :	836,000		1 340,95	

Montant total d'aide demandé :	1 340,95 €

Demande de paiement

Que faire si les quantités livrées sont inférieures aux quantités distribuées calculées ?

1) **Vérifier** que vous avez bien tous les récapitulatifs fournisseurs.

2) **Vérifier** le nombre de distributions et le corriger si besoin (tableau 4a). Si le problème persiste, modifier la portion de ces produits (tableau 4a).

3) Si le problème persiste, peut-être que la fréquentation régulière de la cantine est très inférieure au nombre d'élèves inscrits. Dans ce cas, **corriger** le nombre d'élèves bénéficiaires et **déposer** dans *Autres pièces justificatives* un document qui décrit le mode de calcul pour votre estimation du nombre d'élèves fréquentant régulièrement la cantine.

Que faire si le nombre d'élèves inscrits dans le groupe bénéficiaire est supérieur au nombre d'élèves inscrits dans l'agrément au programme pour l'année scolaire ?

Mettre à jour le nombre d'élèves dans le groupe bénéficiaire et expliquer la cause de cette augmentation en commentaires.

Que faire si un établissement scolaire n'est pas agréé ?

L'agrément de l'établissement scolaire est nécessaire pour la demande de paiement. Vous ne pouvez pas compter les élèves inscrits dans cet établissement comme élèves bénéficiaires. L'agrément de cet établissement ne sera possible que pour la prochaine année scolaire ou la prochaine période. Dans ce cas, prendre contact pour les modalités à l'adresse suivante e-lfe@franceagrimer.fr

Demande de paiement

6 - SOUTIEN FINANCIER D'UN PARTENAIRE

Cette partie permet de déclarer le soutien financier d'un partenaire pour la mise en œuvre du programme.

1) **Cocher OUI si le demandeur d'aide bénéficie du soutien financier d'un partenaire pour la mise en œuvre de la mesure.**

Si le oui est coché, une fenêtre dédiée s'ouvre. La saisie des éléments d'une déclaration d'un soutien financier devient obligatoire. Si vous ne bénéficiez pas d'un soutien financier, cocher la case NON.

2) **Dans le tableau, saisir la dénomination du partenaire financier, l'objet du soutien et le montant. Cliquer sur le bouton « Ajouter » si vous avez plusieurs partenaires.**

Ces déclarations doivent être justifiées par une attestation sur l'honneur comme précisée dans la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur. Vous pouvez joindre également tout document permettant de détailler le montant des différents objets des soutiens obtenus, convention, contrat…

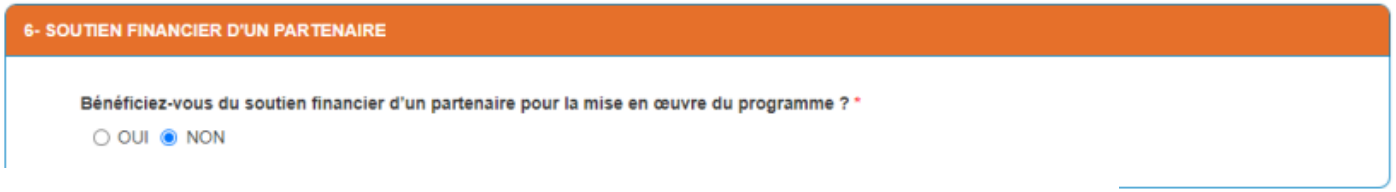

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Cette partie rappelle les engagements pris lors du dépôt d'une demande d'aide.

Demande de paiement

Finalisation du formulaire de demande de paiement

Veillez à ce que l'ensemble des champs obligatoires soient bien complétés sinon le bouton final pour enregistrer votre demande restera grisé.

La saisie des champs obligatoires du formulaire est indiqué par des étoiles rouges (*).

Une fois le formulaire complété, cliquez sur le bouton « Sauvegarder » en bas du formulaire :

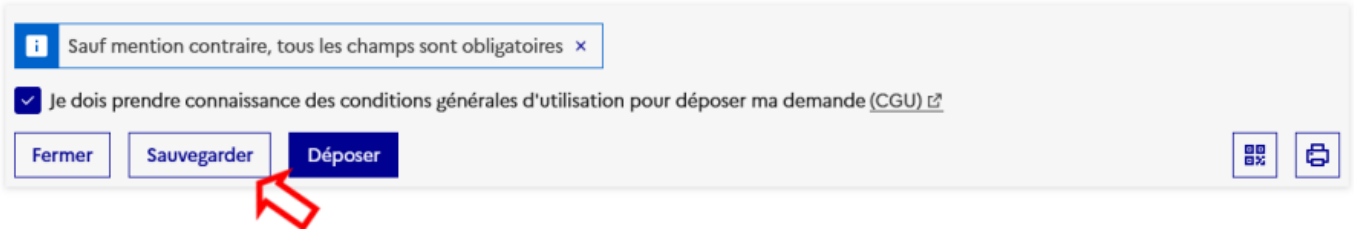

Une fois le formulaire sauvegardé, vous pouvez l'imprimer ou afficher le QR code associé à votre demande de paiement :

Programme lait et fruits à l'école

Demande de paiement

Liste des pièces justificatives

Nom de la pièce	Descriptif de la pièce	Obligatoire	Multiple	Format de fichiers acceptés
Récapitulatif fournisseur (Annexe 1 de la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur)	Récapitulatif des produits livrés, établi ou cacheté par le fournisseur, respectant le modèle de l'Annexe 1. Les B/L et factures ne sont pas acceptés.	Oui	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt
Menus de la cantine (midi)	Menus de la cantine pour l'ensemble de la période. Les produits distribués dans le cadre du programme doivent être visibles et identifiés avec la mention obligatoire.	Oui pour la déclinaison midi	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt
Relevés de distributions (déclinaison matinale et déclinaison goûter) (Annexe 1 de la décision du Directeur Général de FranceAgriMer en vigueur)	Relevés de distribution pour l'ensemble de la période. Un relevé par établissement scolaire respectant le modèle de l'Annexe 3.	Oui pour la déclinaison matinale et goûter	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt
Autre pièce justificative	Toute autre pièce justificative à annexer au dossier (note explicative sur le nombre d'élèves ou les portions, attestation de soutien financier, …)	Non	Oui	bmp, jpg, jpeg, tiff, png, pdf, doc, docx, odt

Demande de paiement

C – Ajout des pièces justificatives

Une fois le formulaire de demande de paiement complété, vous devez ajouter les pièces justificatives en cliquant sur la section *« Fournir les justificatifs »* :

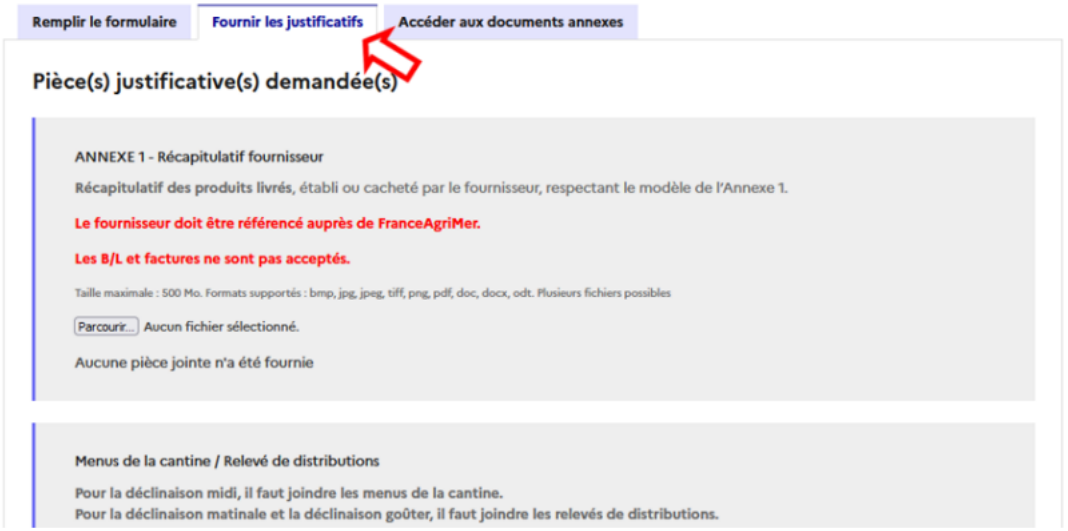

Il est conseillé de télécharger et préparer les pièces justificatives obligatoires à joindre à votre dossier de manière électronique :

- **Annexe1 – Récapitulatif Fournisseur.** **Attention, les B/L et factures ne sont pas acceptés**.
- **Menus et/ou Relevé de distribution** (pour la déclinaison matinale et déclinaison gouter).

Demande de paiement

Vous pouvez retrouver les modèles de Récapitulatif fournisseur et de Relevé de distribution et les télécharger dans la section « *Accéder aux documents annexes* » :

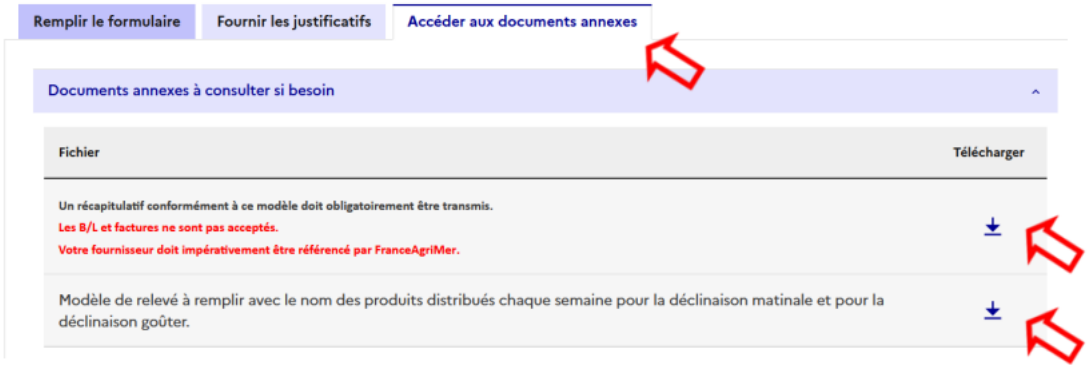

Nous vous conseillons de les enregistrer sur votre poste.

Dans la mesure du possible, merci de nommer les pièces justificatives avec un nom ou numéro permettant de les distinguer facilement.

Dans la partie « *Fournir les justificatifs* », vous devez ajouter des pièces jointes obligatoires à votre dossier de demande de paiement afin de justifier vos déclarations dans le formulaire.

Pour ajouter une pièce jointe cliquez sur le bouton « *Parcourir* »

Programme lait et fruits à l'école

Demande de paiement

Nous vous conseillons de les enregistrer sur votre poste.

Dans la mesure du possible, merci de nommer les pièces justificatives avec un nom ou numéro permettant de les distinguer facilement.

Dans la partie « *Fournir les justificatifs* », vous devez ajouter des pièces jointes obligatoires à votre dossier de demande de paiement afin de justifier vos déclarations dans le formulaire.

Pour ajouter une pièce jointe cliquez sur le bouton « *Parcourir* »

Demande de paiement

Nous vous conseillons de les enregistrer sur votre poste.

Dans la mesure du possible, merci de nommer les pièces justificatives avec un nom ou numéro permettant de les distinguer facilement.

Dans la partie « *Fournir les justificatifs* », vous devez ajouter des pièces jointes obligatoires à votre dossier de demande de paiement afin de justifier vos déclarations dans le formulaire.

Pour ajouter une pièce jointe cliquez sur le bouton « *Parcourir* »

Programme lait et fruits à l'école

Demande de paiement

Attention : Pour la section « *Autres pièces justificatives* », si vous n'ajoutez aucune pièce jointe, vous devez obligatoirement cocher la case « *Sans objet* ».

Demande de paiement

D - Finalisation et dépôt du dossier

Le remplissage du formulaire et le dépôt des pièces justificatives peuvent se faire en plusieurs fois.

2 conditions nécessaires pour le dépôt du dossier de paiement :

1) le formulaire est entièrement et correctement rempli
2) les pièces justificatives obligatoires sont jointes

Lorsque vous avez vérifié votre saisie du formulaire de la demande et les pièces jointes, vous pouvez cocher la case « *Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU).* »

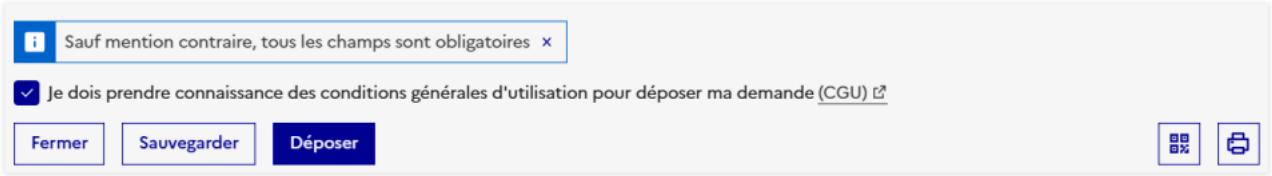

Le bouton « *Déposer* » devient actif.

Si vous rencontrez un message d'erreur après avoir cliqué sur « Déposer », suivez les indications affichées à l'écran :

Demande de paiement

Exemple :

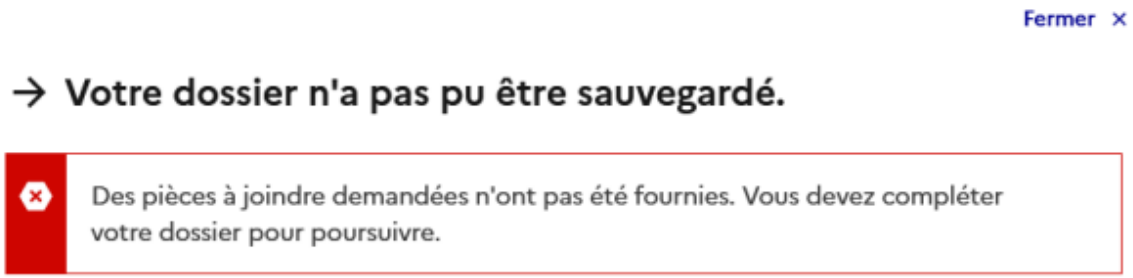

En cliquant sur « Déposer », vous transmettez votre dossier à FranceAgriMer et vous ne pourrez plus le modifier.

Vous recevrez par email un accusé de réception de votre envoi vous signifiant que votre Demande est bien DEPOSEE.

Principaux points de vigilance

Demande de paiements retournée avec courrier explicatif

Principaux motifs de retours :

- ❑ Fournisseur non référencé
- ❑ Récapitulatif de livraison non conforme
- ❑ Incohérences : Nb d'élèves, Nb de distributions, quantités livrées, forfaits, dates, etc.

Principaux points de vigilance

Rejet de la demande de paiement

3 principaux motifs de rejets :

- Montants de la subvention inférieur 400 €.

  (Utiliser le simulateur)

- Absence de la mention faisant la promotion du programme

  (ex: Aide UE à destination des écoles)

- Produits non identifiés sur les menus

Conclusion:

Le programme " Lait et Fruits à l'École " est en progression

En nombre d'agréments

En montant total payé

Les simplifications et la communication portent leurs fruits

Objectifs à atteindre :

- ❑ Promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves :

Lutte contre l'obésité, prévention des maladies liées à une alimentation trop riche en graisses et sucres et pas assez diversifiée en fruits et légumes

- ❑ Enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier les produits SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine)

Replacer l'alimentation dans son contexte agricole et environnemental : Circuit court, saisonnalité, agriculture durable, qualité des produits et de l'environnement…

Appel à projet Publicité et Mesures éducatives

Appel à projet Publicité et Mesures éducatives

Ces deux appels à projets, publicité et mesures éducatives, concourent, d'une part à la promotion du programme européen **Lait et Fruits à l'école** et, d'autre part, à améliorer la connaissance des élèves en matière d'alimentation et de production agricole et agroalimentaire.

Toutes les informations concernant ces deux appels à projets et la liste des lauréats sont trouvables sur notre site internet à l'adresse suivante:

https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole/Appels-a-projets-Publicite-et-Mesures-educatives

Merci de votre attention !

Pour nous contacter :

Agrément/référencement:
e-lfe@franceagrimer.fr

Demande de paiement:
programme-lfe@franceagrimer.fr

Page du programme sur le site de FranceAgriMer:
https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole

Assistance inscription au portail : 01 73 30 25 00 et
formulaire d'assistance

www.franceagrimer.fr